

PC 78327 21 00015

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **04/08/2021**

DESTINATAIRE :

Objet des travaux : **construction de deux maisons**

Monsieur Mohamed NAILI
10 rue des Accacias
78300 POISSY

Adresse du terrain :
Quai Léon Chausson
78820 JUZIERS

Références cadastrales : **AD330 P**

Dossier suivi par :

Pascale PETIT (01 30 98 33 72 / pascale.petit@gpseo.fr)
Communauté Urbaine GPS&O
Service instruction du droit des sols

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 04/08/2021 un dossier de Permis de construire comprenant ou non des démolitions enregistré en mairie sous le n° PC 78327 21 00015, pour construction de deux maisons.

Par lettre notifiée le 03/09/2021, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 03/12/2021, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A JUZIERS, le 11/02/2022

Le Maire

Ketty YARIN

